

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

***Arrêté DRE du 2 mai 2011 portant ouverture de l'enquête publique, valant enquête au titre des articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement, concernant la demande présentée par le Port Autonome de Paris et sollicitant au titre de la loi sur l'eau une autorisation pour la création d'une zone d'escales à passagers à Issy-les-Moulineaux***

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 214-1 et suivants, L.122-1 et suivants, L. 123-1 et suivants, ainsi que les articles R. 122-1 à R. 122-16 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposé par le Port Autonome de Paris, 2, quai de Grenelle, 75732 Paris Cedex 15 ;

**Vu** l'avis du 12 janvier 2011 de l'autorité environnementale (conseil général de l'environnement et du développement durable);

**Vu** la décision du Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 13 avril 2011 désignant le commissaire enquêteur;

**Sur** la proposition de Monsieur le Secrétaire Général des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**. – Il sera procédé, du lundi 6 juin 2011 au jeudi 7 juillet 2011 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs à une enquête publique, valant enquête au titre des articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement, concernant la demande présentée par le Port Autonome de Paris et sollicitant au titre de la loi sur l'eau une autorisation pour la création d'une zone d'escales à passagers à Issy-les-Moulineaux.

**ARTICLE 2**. – Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Issy-les-Moulineaux, direction générale des services techniques, 2<sup>ème</sup> étage 47, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux.

**ARTICLE 3**. - Pendant toute la durée de l'enquête, du 6 juin 2011 au 7 juillet 2011, le dossier sera mis à disposition du public à la mairie d'Issy-les-Moulineaux direction générale des services techniques, 2<sup>ème</sup> étage 47, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux aux jours ouvrables et horaires suivants :

**-les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 18h (hormis le lundi 13 juin 2011)**

**-les jeudis de 9h à 19h**

**-les samedis de 9h à 12h**

Un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public sera ouvert au même lieu dès le début de l'enquête par le maire.

Chacun pourra également adresser ses observations par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie d'Issy-les-Moulineaux.

**ARTICLE 4.** – L'ouverture de cette enquête sera annoncée par voie d'affichage pendant une durée préalable d'au moins 15 jours et pendant toute la durée de celle-ci sur les panneaux d'affichage administratifs de la commune d'Issy-les-Moulineaux.

Après la clôture de l'enquête, le maire établira un certificat d'affichage attestant de l'accomplissement de ces formalités qu'il remettra au commissaire enquêteur.

**ARTICLE 5.** – L'avis d'enquête sera publié dans deux journaux diffusés dans le département au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

**ARTICLE 6** – Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé, par les soins du maître d'ouvrage, à l'affichage du même avis sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des travaux projetés et visible de la voie publique.

**ARTICLE 7.** – M. Bruno FERRY-WILCZEK, architecte-urbaniste et consultant en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public à la mairie d'Issy-les-Moulineaux direction générale des services techniques, 2<sup>ème</sup> étage 47, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux :

-le jeudi 9 juin 2011 de 14h à 17h

-le mercredi 22 juin 2011 de 15h à 18h

- le mardi 28 juin 2011 de 15h à 18h

- le samedi 2 juillet 2011 de 9h à 12h

- le jeudi 7 juillet 2011 de 16h à 19h

**ARTICLE 8.** - Le conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux est appelé à donner son avis sur la demande susvisée. Cet avis, qui pourra être formulé dès le début de l'enquête, devra, pour être pris en considération, être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

**ARTICLE 9.** – Après clôture de l'enquête, le registre sera clos et transmis dans les 24 heures par le maire au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête, les mesures de publicité dans la presse et le certificat d'affichage.

**ARTICLE 10.** – Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter. Il convoquera dans la huitaine le pétitionnaire et lui communiquera sur place les observations écrites et orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal, en lui demandant de produire en réponse dans un délai de 22 jours.

Le commissaire enquêteur enverra le dossier d'enquête au préfet des Hauts-de-Seine avec son rapport et ses conclusions motivées dans les 15 jours à compter de la réponse du pétitionnaire ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse.

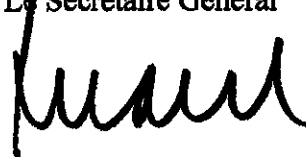
**ARTICLE 11.** - Le préfet des Hauts-de-Seine adressera, dès réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, au maire d'Issy-les-Moulineaux et au pétitionnaire. Le rapport et les conclusions pourront être portés à la connaissance du public sur sa demande écrite adressée au préfet des Hauts-de-Seine et au maire d'Issy-les-Moulineaux.

**ARTICLE 12.** - Les frais d'affichage, de publication et l'indemnité allouée au commissaire enquêteur seront à la charge du maître d'ouvrage.

**ARTICLE 13.** - Monsieur le Secrétaire Général des Hauts-de-Seine,  
-Monsieur le Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux,  
-Monsieur le Directeur Général du Port Autonome de Paris  
-Monsieur le Commissaire enquêteur,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Nanterre, le 2 mai 2011

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Didier MONTCHAMP